

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 27 (1955)
Heft: 1

Artikel: La coopération et la nationalisation des terres
Autor: Souvairan, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

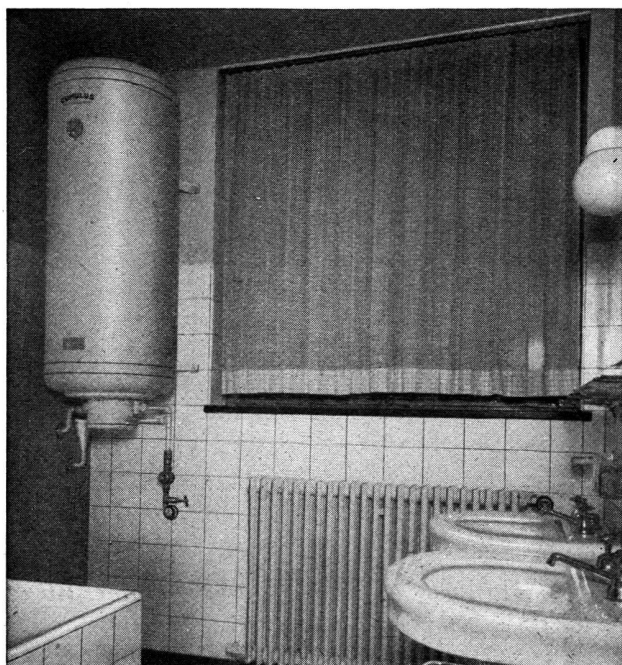
LA COOPÉRATION ET LA NATIONALISATION DES TERRES

L'opinion d'après laquelle la terre devrait être la propriété de la communauté a toujours fait partie de l'idéologie socialiste et a été fréquemment évoquée en Grande-Bretagne par la société Fabienne et par des hommes aussi différents que George Bernard Shaw, Edward Carpenter, Bruce Glasier et Robert Blatchford. Dès sa création, le Parti coopératif britannique en a accepté le principe, de même que les congrès coopératifs de Lancaster et de Carlisle en 1916 et 1919, et une résolution formelle en ce sens a été approuvée en 1926 tant par la Conférence annuelle du Parti travailliste que par le Comité national du Parti coopératif. Si l'idée de nationalisation des terres a été fréquemment évoquée depuis près de cinquante ans dans les milieux anglais de gauche, ce n'est qu'en 1941 que le ministre des Travaux publics, lord Reith, constitua le Comité Uthwatt chargé d'étudier le côté pratique de la question. Ce comité reconnut que l'Etat ou les autorités locales devraient devenir progressivement propriétaires de toutes les terres du pays et les louer ensuite pour des motifs bien définis, étant entendu que le développement et la mise en valeur des terres seraient soigneusement planifiés. Mais, ajoutait le comité, cette solution idéale devait être rejetée parce qu'impossible à réaliser dans l'immédiat et il fallait se contenter d'une demi-mesure, à savoir l'acquisition par l'Etat des droits de développement sur les terres non exploitées et le transfert partiel à l'Etat de certaines terres urbaines. Lorsque le Parti travailliste vint au

pouvoir après la guerre, il décida par l'Acte de 1947 de nationaliser les droits de développement sur toutes les terres du pays, d'imposer un contrôle rigide sur ce développement et d'empêcher les ventes de terrains effectuées à des prix trop élevés. Tout en allant notablement plus loin que le Comité Uthwatt, le *Labour Party* n'en reconnaissait pas moins implicitement que la nationalisation des terres n'était pas praticable dans le présent. Or, voici que le Parti coopératif britannique vient à son tour de se pencher à fond sur ce problème vital pour l'avenir du pays en publiant un rapport intitulé *Land Report* et qui a été soumis à la discussion des délégués du récent congrès annuel avant d'être examiné plus avant par une commission coopérative spécialement nommée à cet effet.

Le *Land Report* propose que l'Etat acquière progressivement les terres à l'exclusion de la propriété bâtie qui peut s'y trouver. En premier lieu on procéderait à l'acquisition de toutes les terres dont le prix de location est versé à des propriétaires terriens et on les confierait aux autorités locales, étant entendu qu'une compensation basée sur une évaluation des prix en 1947 serait versée aux dépossédés sous forme de bons à intérêt fixe. Il ne serait pas touché aux terres que leurs propriétaires occupent eux-mêmes et toutes facilités seraient données aux individus souhaitant acquérir un terrain pour y faire construire leur maison.

(Suite en page 39.)



dire **Cumulus** c'est parler d'un
chauffe-eau **Sauter**

FR. SAUTER S. A., fabrique d'appareils électriques à Bâle

Entreprise de ferblanterie
Couverture - Appareillage
Concessionnaires

Christin & Bürki

Ancienne Maison Christin Frères

Lausanne - Rue de la Barre 4

Tél. 22 93 84 - Maison fondée en 1876

Paratonnerres

Vérification électrique

Les grands spécialistes en

Tapis
Linoléum
Parquet-liège

Plastofloor
Sols en caoutchouc
Sols en Asphalt-Tiles



P. König & Cie.

Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne

LAUSANNE Tél. 22 55 41

Ainsi le rapport Coop rejette les propositions Uthwatt, qui n'étaient qu'un début de nationalisation, mais n'en admet pas moins que 40 % des terres du pays cultivées par leurs propriétaires devront être laissées telles qu'elles sont aujourd'hui, de même que les terres administrées directement par les sociétés coopératives. Y a-t-il une chance que ce projet, qui tend en fait à créer un monopole public de la terre, soit approuvé par la totalité des coopérateurs et par le public en général? Nous ne le croyons pas, d'autant que les récentes interventions à la conférence annuelle du Parti coopératif ont montré que les opinions étaient extrêmement divergentes. Tandis que les uns ont souhaité qu'une partie des terres soit nationalisée et le reste taxé, d'autres ont parlé d'une nationalisation et d'une taxation combinée des terres, et d'autres enfin se sont montrés partisans d'une taxation élevée jusqu'au moment où la terre pourra être nationalisée. Si l'on se rappelle en outre que le Gouvernement de M. Churchill vient de décider d'obtenir une modification, sinon l'annulation, de l'Acte de 1947, on voit encore mieux qu'on n'en est actuellement, et vraisemblablement pour longtemps, encore qu'au stade des utopies. J. SOUVAIRAN.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Membrane imperméable « Ritecure » protégeant le durcissement du béton

Pour accroître la résistance mécanique et diminuer l'usure du béton, chaque spécialiste sait qu'il faut conserver l'eau d'hydratation uniformément répartie dans la masse, pendant la première période du durcissement tout au moins. Le film de « Ritecure », émulsion résineuse qui obture les capillaires du béton et empêche toute microfissuration du béton jeune, en soustrayant la surface de ce dernier à toute évaporation notable, répond entièrement à ce desideratum.

L'application du Ritecure, substance liquide inodore et ininflammable, se fait par simple aspersion de la surface à protéger, aussitôt après la mise en œuvre du béton. En quelques minutes, le Ritecure durcit, formant un film légèrement teinté qui disparaît de lui-même après quelques semaines. La rétention maximum d'eau qu'il procure, combinée à la réaction chimique qu'il déclenche dans le béton, confèrent à ce dernier une dureté exceptionnelle et une résistance maximum à l'usure.

Tout transport et épandage de sable, ainsi que tout arrosage sont ainsi remplacés par une simple aspersion de Ritecure, ce qui fait que l'usage de ce produit s'est largement répandu en Amérique et en Angleterre surtout. En Suisse, le Ritecure a fait son apparition récemment et il a été utilisé avec un égal succès dans la construction de routes de grande circulation et de chemins de dévestiture. Il peut rendre de grands services également dans la construction d'aérodromes, de dalles et de tous ouvrages en béton présentant de grandes surfaces directement exposées à l'air.

Tous renseignements complémentaires par le représentant exclusif pour la Suisse :

Société anonyme Joly, bureau technique, machines, Lausanne.

Il cemento

Il cemento armato. Le industrie del cemento.
Direttore : Prof. Dott. F. Ferrari

Rivista mensile della costruzione, fondata nel 1904 dal
Dott. G. Morbelli.

Premiata con 5 medaglie d'oro :

Bruxelles 1905 Venezia 1907 Torino 1911 1912 1926

NUOVA AMMINISTRAZIONE E SEDE :

Milano (521) Viale F. Testi, 1 - Tel. 680419.

QUOTE D'ABBONAMENTO 1954

Normale Italia : L. 4000 ; Estero : L. 7000.

Cumulativo con il Bollettino dell'A.I.C.A. (Ass. It. Cemento
Armato - Milano) : L. 4500.



**Banque
Centrale
Coopérative**

6, rue Petitot - GENÈVE - Tél. (022) 24 92 20

Crédits de construction et prêts hypothécaires
aux meilleures conditions

Béton armé translucide

Planchers toutes surcharges,
lanterneaux, parois, coupoles,
voûtes,

des spécialistes :

AUBERT & PITTELOUD

Quai de Jurigoz LAUSANNE Tél. 26 15 42

FERBLANTERIE - COUVERTURE

Maitrise fédérale de couverture

ANDENMATTEN & C^{ie}

INSTALLATIONS SANITAIRES MODERNES

Maitrise fédérale eau et gaz

Chemin des Paleyres 5

Lausanne

E. WEBER

ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

RADIO

Je vois tout

fait de chaque lecteur un ami...